



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-084

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 23**

**Présents : 13**

**Votants : 17**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique - M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS** : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES** : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

**ABSENTS** : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

\*\*\*

### **TRAVAUX EN RÉGIE 2022.**

Le Conseil municipal est invité, à l'approche du terme de l'exercice budgétaire, à statuer sur les travaux réalisés en régie au cours de l'année 2022, ayant valeur d'investissement.

Si l'assemblée délibérante l'accepte, leur montant total est alors à porter en section d'investissement, par le biais d'écritures comptables particulières à passer à l'issue de la procédure.

L'intérêt pour la collectivité est double, puisqu'il s'agit :

- 1°- de valoriser les dépenses de fonctionnement qui concourent à renchérir le patrimoine de la collectivité ;
- 2°- de récupérer de la TVA, au titre du FCTVA, sur des dépenses qui à leur inscription initiale au budget primitif ne le permettent pas selon leurs affectations.

Monsieur le Maire présente la liste et le montant des travaux exécutés en régie pour 2022.

L'ensemble de ces travaux se chiffre à 39 880.35 €, suivant le détail joint en annexe et répartis entre :

- 25 849.88 € de fournitures,
- 14 030.47 € de main d'œuvre.

Les travaux exécutés en régie pour l'année 2022 ont été préalablement présentés en commission des finances le 06 décembre dernier et soumis à la validation du comptable public de la collectivité, lequel a délivré un avis conforme.

Il est demandé par conséquent d'arrêter le montant des travaux réalisés en régie pour l'exercice 2022, ainsi que d'accepter et d'autoriser sur le plan comptable la passation des opérations d'ordre budgétaire.

Transmis à la Sous-préfecture  
d'AUTUN  
le

Mairie de TORCY – 71210 TORCY



Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable et financière M 14,  
Considérant l'intérêt pour la collectivité d'accepter la procédure comptable des travaux en régie,  
Vu le budget principal 2022 adopté lors de la séance du 28 mars 2022,  
Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 06 décembre 2022  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,  
Après en avoir délibéré : **À L'UNANIMITÉ :**

- **ARRETE** le montant des travaux réalisés en régie pour l'exercice 2022 à 39 880.35 €, tel qu'il ressort des états de travaux ;
- **ACCEPTE** que ces travaux effectués en régie soient intégrés dans les opérations figurant au budget principal 2022 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures comptables en rapport.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ....23.DEC. 2022.....  
et publié, affiché ou  
notifié le ....23.DEC. 2022.....  
Le Maire,

  
**Philippe PIGEAU**

